

168th Session of the Council
Written Correspondence Procedure – inputs from Members - original version
Item 18 – Progress Report on Multilingualism at FAO

Member Name	Comments
<p style="text-align: center;">Argentina (Wed 17/11/2021 16:21)</p>	<p>La Argentina desea reiterar, como lo expresó, por ejemplo, en el 130° período de sesiones del Comité del Programa, que el multilingüismo se encuentra en el corazón de los Textos Básicos de la FAO. Así, entendemos al multilingüismo como una característica definitoria de la Organización y como un valor fundamental de las Naciones Unidas que le permite a los Miembros participar en la gobernanza de la FAO en igualdad de condiciones.</p> <p>Como país promotor y defensor del multilingüismo en el ámbito de las Naciones Unidas, nos gustaría expresar nuestro aprecio por las medidas introducidas por FAO con miras a mejorar la calidad y la puntualidad de la publicación de los documentos para las reuniones de los Órganos rectores en los idiomas oficiales de ONU, en particular mediante el fortalecimiento de los procesos de preparación de documentos en el idioma original en el que se redactan.</p> <p>Al mismo tiempo, queremos expresar nuestra conformidad con las acciones iniciales para potenciar el multilingüismo en el FAO, sobre todo teniendo en cuenta al aumento de la cantidad y el equilibrio de los productos y servicios en los idiomas de ONU. Si bien aún resta camino por recorrer, creemos que FAO está avanzando en la dirección adecuada. En este marco, reiteramos la necesidad de garantizar la provisión de servicios de interpretación durante la totalidad de la duración de las reuniones de los Órganos rectores, ya que ello, además de ser parte de la Constitución de FAO, resulta indispensable para generar una buena dinámica de debate entre los miembros. En esa línea, creemos que las soluciones digitales y tecnologías lingüísticas podrían también reforzar el enfoque de FAO en esta materia. Por último, nos gustaría volver a manifestar nuestro aprecio el trabajo realizado por la oficina del DDG Laurent Thomas para ampliar los alcances del multilingüismo en la estructura de FAO.</p>
<p style="text-align: center;">Russian Federation (Fri 19/11/2021 16:56)</p>	<p>Appreciated the work of FAO to promote the principles of Multilingualism, <i>inter alia</i>, through digital innovations and language technologies, and welcomed initiatives to further support multilingualism as a core value of FAO;</p> <p>continue to secure equal treatment of language service units, in particular, in terms of financing and staffing, taking into consideration their actual workload;</p> <p>encouraged timely implementation of the recommendations of the JIU report “Multilingualism in the United Nations System” (JIU/REP/2020/6);</p> <p>appreciated the efforts to promote on equal terms trainings in all six FAO languages to FAO staff as part of staff capabilities building plan to be financed through Regular Programme resources;</p> <p>welcome the recent establishment of the post of FAO Multilingualism Coordinator as a central focal point on the issue in FAO as well as plans to introduce a corporate strategic policy framework for multilingualism to be accompanied by administrative and operational guidelines for its implementation, following inclusive consultations with Membership thereon; and</p>

	looked forward to receive a comprehensive overview of FAO output on Multilingualism within the context of Programme Implementation Report 2020-2021.
<p>France (Fri 19/11/2021 20:56)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La France remercie le secrétariat pour la présentation du <i>Rapport intérimaire sur le multilinguisme à la FAO</i> (CL 168/18), conformément à la demande du Conseil à sa 166^e session¹ et comme première étape dans la mise en œuvre des recommandations du rapport du Corps commun d’inspection (CCI) sur le multilinguisme² examiné lors de cette même 166^e session et dont la FAO s’est engagée à appliquer toutes les recommandations³. 2. Nous nous félicitons de constater que le rapport intérimaire qualifie de le multilinguisme de « valeur fondamentale » de la FAO (§27), formule identique à celle utilisée par l’Assemblée générale des Nations unies⁴ et invitons le Secrétariat à harmoniser le libellé des documents ultérieurs sur cette base, de préférence à d’autres expressions plus imprécises⁵. 3. Nous saluons également la nomination du Coordonnateur pour le multilinguisme, en la personne du Directeur de la Division des services aux organes directeurs, M. Rakesh Muthoo auquel nous adressons nos félicitations. Nous rappelons que, conformément à la recommandation n°2 du rapport du CCI acceptée par la FAO, il conviendra que « ses responsabilités et les pouvoirs qui lui sont délégués pour la coordination de la mise en œuvre du cadre stratégique » soient précisément définis dans le futur cadre stratégique de la FAO pour le multilinguisme. 4. S’agissant précisément de ce futur cadre stratégique de la FAO pour le multilinguisme, nous notons : <ol style="list-style-type: none"> a. que celui a vocation à être adopté par les organes de gouvernance de la FAO d’ici la fin 2022, conformément à la recommandation n°1 du rapport du CCI acceptée par la FAO ; nous serions à cet égard reconnaissant au Secrétariat de préciser les modalités et le calendrier d’examen et d’adoption par le Conseil d’ici fin 2022, puis par la Conférence à sa 43^e session en 2023 ; b. qu’il devra être assorti d’indicateurs détaillés, précis et mesurables et prévoir les modalités d’examen périodique de sa mise en œuvre par les organes de gouvernance. 5. S’agissant des grandes lignes du futur cadre stratégique, nous nous félicitons que celui-ci couvre l’ensemble des dimensions pertinentes, y compris celles relatives à l’interprétation et à la traduction, aux recrutements et à la gestion des ressources humaines, à la communication. 6. Nous nous félicitons également des deux points suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. D’une part, le rétablissement au 1^{er} juillet 2021 la prime de connaissances linguistiques, accordée aux fonctionnaires des services généraux (§9), laquelle avait été supprimée à la FAO au 1^{er} janvier 2016 et dont nous avons appelé au rétablissement au printemps dernier lors de l’examen de la question du multilinguisme par le Conseil et ses organes subsidiaires ;

¹ [CL 166/REP](#), paragraphe 45, alinéa j.

² [JIU/REP/2020/6](#)

³ [CL 166/REP](#), paragraphe 45, alinéa h.

⁴ Résolutions [71/328](#) et [73/346](#) de l’Assemblée générale des Nations Unies.

⁵ Notamment celle qui figure au §13 (« l’un des aspects de l’identité »).

- b. D'autre part, la clarification (§§26-27) que le **respect et la mise en œuvre du multilinguisme relève du budget ordinaire en ce qu'il concerne les six langues officielles de l'Organisation**, par opposition aux produits et services linguistiques dans des langues autres dont la fourniture dépend des ressources extrabudgétaires disponibles (§§26-27)
7. Enfin, en réponse à la demande d'**orientations** Secrétariat (§4), la France souhaite formuler les observations suivantes :
- a. Nous notons positivement l'encouragement qui sera donné aux agents de la FAO de s'exprimer, lors des réunions où des services d'interprétation sont assurés, dans n'importe laquelle des six langues de la FAO qu'ils maîtrisent (§26) mais pensons qu'il conviendrait d'ajouter « **en particulier dans leur langue maternelle si celle-ci est l'une des six langues de l'Organisation** ».
- b. Nous notons à nouveau positivement le fait que des données sur le profil linguistique des membres du personnel de la FAO seront données dans le rapport annuel sur les ressources humaines présenté au Comité financier en 2022 (§10) et souhaitons que ces données issues des dispositifs de gestion des ressources humaines soient **détaillées et exhaustives**, c'est-à-dire présentées au niveau mondial et ventilées par région, département, catégories et niveau de grade et par degré de maîtrise linguistique. Nous souhaitons également que ces données **figurent parmi les futurs indicateurs** du cadre stratégique.
- c. Nous invitons la FAO, si ce n'est déjà le cas, à indiquer explicitement, dans le Manuel des ressources humaines et les avis de vacances de poste, que les candidat(e)s à des postes d'administrateurs internationaux doivent **parler couramment l'une des langues de l'Organisation et avoir une connaissance intermédiaire d'au moins une autre**, et de prévoir que les agents nouvellement recrutés au siège et dans les bureaux de terrain sont tenus de se soumettre à un examen d'aptitude dans les langues qu'ils ont déclaré connaître dans leur notice personnelle, à moins qu'une de ces langues ne soit leur langue maternelle (rapport du CCI, §116). De même, nous demandons à la FAO d'envisager, si ce n'est déjà le cas, de prévoir, une **obligation de vérification des aptitudes linguistiques** des agents tous les cinq ans, comme c'est le cas au PAM (rapport du CCI, §129 du rapport du CCI).
- d. Nous invitons la FAO à **instaurer une règle subordonnant toute promotion d'une classe à l'autre des administrateurs/administratrices et des fonctionnaires de rang supérieur à la connaissance suffisante et vérifiée d'une seconde langue**, comme prévu dans la résolution 2480(XXIII) l'Assemblée générale des Nations Unies (§118 du rapport du CCI). A cet égard, cette règle pourrait s'inspirer de celle en vigueur au HCR, en vertu de laquelle la connaissance pratique d'une deuxième langue officielle de l'ONU constitue une condition préalable indispensable à tout avancement d'un administrateur/une administratrice à un poste de la classe P-4 et des classes supérieures (§130 du rapport du CCI).
- e. Afin de faciliter et encourager une communication multilingue quotidienne entre ses agents, la FAO pourrait envisager de s'inspirer du **système de « messagerie électronique multilingue »** mise en place au sein de la Division des Conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne (UNOV). Cette messagerie consiste en un paramétrage permettant d'associer à chaque émetteur d'un courrier électronique une mention indiquant les

